

MAIRIE  
DE**SAINT-JEAN-DU-BRUEL****Nombre de conseillers :**

En exercice..... 15

Quorum..... 8

Présents..... 10

Votants..... 15

Procurations..... 5

Date de la convocation : 22/02/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 27 février à 10 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,  
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire****PRESENTS** : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, DAUMAS Jean-Michel, QUATREFAGES Damien, REFREGEERS Claude, VIDAL Claude, VIDAL Didier.**PROCURATIONS** : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a donné procuration à Monsieur QUATREFAGES Damien, Monsieur ASSIE Allan a donné procuration à Monsieur REFREGEERS Claude, Madame VIDAL Nadine a donné procuration à Madame VIALA Régine, Monsieur VIALA Daniel a donné procuration à Monsieur VIDAL Didier, Monsieur VERGUES Michel a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude.**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur QUATREFAGES Damien a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.**SEANCE N° 4****DELIBERATION N° 6****AMENAGEMENT D'UN EQUIPEMENT MULTISPORTS  
PLAN DE FINANCEMENT MODIFICATIF**

Vu la délibération n° 17 du 24 novembre 2023 et en fonction des éléments qui nous ont été communiqués par le constructeur, il convient d'apporter une modification au plan de financement provisoire ;

Vu la délibération n° 6 du 12 janvier 2024 et en fonction du changement des conditions d'attributions qui impose un deuxième partenaire financeur obligatoire pour la prise en compte du dossier ;

Monsieur le Maire explique qu'en plus de solliciter l'aide de l'Agence Nationale du Sport 'ANS', il convient de solliciter également l'aide du Conseil Départemental,

Par conséquent, Monsieur le Maire présente ci-dessous le plan de financement modificatif pour l'aménagement d'un équipement multisports :

- Devis proposé par la société AGORESPACE pour la partie infrastructure pour un montant de : 64 463 € HT
- Devis proposé par l'entreprise SA2P pour la partie plateforme pour un montant de : 33 684 € HT
- Soit un total de 98 147 €, selon le plan de financement ci-dessous :

	Montant éligible	Montant subvention
Agence Nationale du Sport (55 %)	98 147 €	53 981 €
Département (25 %)	98 147 €	24 536 €
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>		<b>78 517 €</b>
Commune autofinancement (20 %)		19 630 €
TVA (20%)		19 630 €

Reste à charge de  
la commune

**39 260 €**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,  
Décide à 15 voix pour

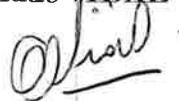
- **DE VALIDER** le plan de financement modificatif présenté ci-dessus pour l'aménagement d'un équipement multisports
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Agence Nationale du Sport et du Conseil départemental de l'Aveyron ainsi que d'entreprendre toutes les démarches nécessaires aux dossiers.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signé*

*Le secrétaire de séance  
Damien QUATREFAGES*



*Le Maire  
Claude VIDAL*



*Acte rendu exécutoire*

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le ..... 29 FEV. 2024
- par publication sur le site internet [www.saintjeandubruel.fr](http://www.saintjeandubruel.fr) le ..... 29 FEV. 2024

*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.*